

24.07.2006 - 16:37 Uhr

## comparis.ch : primes maladie 2007 - Pronostics

L'augmentation des primes n'aura jamais été plus faible

La hausse moyenne des primes maladie pour 2007 sera d'environ 3 %. C'est le résultat d'une enquête du comparateur sur internet, comparis.ch, menée auprès des 20 plus grosses caisses maladie. Il s'agit là de la plus faible augmentation de primes depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal), il y a dix ans. Cette hausse modérée est due à l'abaissement des réserves de caisses maladie.

Zurich (ots), le 24 juillet 2006 - L'augmentation des primes maladie pour l'année à venir devrait rester modérée : la hausse moyenne s'établira à environ 3 %. C'est ce que montre une enquête du comparateur sur internet, comparis.ch, menée auprès des 20 plus grosses caisses maladie de Suisse. Selon les caisses, les primes augmenteraient en moyenne entre 0 et 7 %. Les indications fournies par les caisses maladie se basent sur les primes provisoires qu'elles doivent transmettre pour approbation à l'Office fédéral de la Santé Publique au plus tard le 31 juillet.

La hausse des primes maladie sera significativement plus faible pour 2007 qu'au cours des années précédentes. En 2006, l'augmentation avait été de 5,9 % en moyenne, toutes tranches d'âge et franchises confondues, selon les calculs de comparis.ch. En 2005, c'était 4,1 %. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal) en 1996, il s'agira sans conteste de la plus faible hausse.

Pour l'année à venir, les rehaussements varieront en fonction des régions. D'après les indications des caisses maladie, des primes pourraient même être gelées dans certains cantons, mais elles augmenteraient plus vite que la moyenne dans d'autres, comme Berne, Bâle-Ville ou Bâle-Campagne.

Certaines caisses ne devraient pas augmenter leurs primes

Tandis que chez Assura et Supra, on parle de gel des primes pour toute la Suisse pour l'année prochaine, les primes d'Atupri et de EGK- Caisse de santé augmenteraient de respectivement 7 % et 5,9 % en moyenne, soit une forte hausse en comparaison. Ces deux caisses maladie ont enregistré un grand nombre de nouvelles affiliations au cours des dernières années en raison de leurs primes bon marché. Maintenant, il leur faut constituer des réserves correspondant aux nouveaux assurés, ce qui explique la hausse. Malgré des augmentations supérieures à la moyenne, ces caisses continueront de faire partie des assureurs les moins chers. Chez CSS, la caisse comptant le plus grand nombre d'affiliés (960 000), l'augmentation s'élèvera à 2,7 % selon ses indications. Chez le plus gros assureur maladie, le groupe Helsana (Helsana, Sansan, Progrès, Avanex), les primes augmenteront d'environ 3,2 %.

L'enquête révèle ensuite que les modèles d'assurance alternatifs gagnent en importance. Le modèle du médecin de famille sera par exemple étendu chez Visana, ÖKK, Intras, Swica et Atupri. CSS est en train d'aménager d'autres centres HMO et instaure le modèle Telmed pour toute la Suisse chez ses filiales Progrès, Sansan et Avanex.

Le taux de réserves infléchit la hausse des primes

Cette faible hausse est à attribuer en partie à l'abaissement des réserves décidé par Ordonnance par le Conseil Fédéral. A partir du 1er janvier 2007, les grandes et moyennes caisses maladie (plus de 150 000 affiliés) doivent ainsi baisser graduellement leur niveau de réserves sur 3 ans et descendre de 15 à 10 %. Pendant ce temps, les caisses comptant entre 50 000 et 150 000 assurés doivent passer de 20 à 15 %. Pour les caisses ayant moins de 50 000 assurés, le taux de réserves reste à 20 %. La majorité des 20 caisses maladie interrogées déclarent que l'abaissement du taux minimum de réserves a un "effet amortisseur" sur la hausse de primes.

"L'abaissement des réserves est une mesure purement cosmétique qui n'aura aucun effet à long terme sur la future évolution des primes", critique Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch. "Lorsque les réserves auront été réduites jusqu'au niveau minimum, il y aura un retour de balancier. Car les dépenses de santé augmentent constamment."

L'astuce consistant à limiter artificiellement la hausse des primes en réduisant les réserves n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été utilisée de 1998 à 2001. Le retour de bâton avait eu lieu en 2002 et 2003, quand les assurés avaient écopé chaque année d'augmentations d'environ 10%.

Pour de plus amples informations :

Richard Eisler  
P.D.G.  
Téléphone : 044 360 52 62  
E-mail : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
Internet : [www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100513258> abgerufen werden.